



SAISON 2023-2024

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 06/06/2024

L.C.R.

Echéance le : 31/07/2024

Magasinier :

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4571633	0165285			Zone Expedition : 03			5282304

Désignation	N° Pièces	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5282304 DU 06/06/2024 **							
GN-595-QM							
COMMENTAIRE R.A. : GN-595-QM							
NUMERO DE COMMANDE :							
E:FILTRE HUILE AM	E149168 C25P05	1,00	4	12,30	44,00	6,89	6,89
PAPR			4		10,00		-0,69
E:ELEMENT FILTRE AIR AM	E147319 C12H07	1,00	4	23,80	44,00	13,33	13,33
PAPR			4		10,00		-1,33
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 18,20							
INFORMATION :							
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS							
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIT LA							
RECEPTION DE VOS COLIS							
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							

Total hors taxe		Montants T.V.A.		Total T.T.C
PI : 18,20		acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration		
MO : 0,00	18,20	(4) 20,000		21,84
DIV : 0,00		18,20		
		3,64		

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4571633	0165285	5282304
Echéance le : 31/07/2024		
06/06/2024		21,84



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.